



## ZONE DE DISTRIBUTION : CIBOURE

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.  
L'eau est de bonne qualité physico-chimique. Cependant, le dépassement de la limite de qualité (norme) a été mis en évidence 1 fois pour le paramètre turbidité en 2024.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage :  
HELBARRON. L'eau qui l'alimente est d'origine  
superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6220  
personnes sur 1 commune (CIBOURE). Le  
responsable des installations est : « CA PAYS  
BASQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
SOCIÉTÉ AGUR » qui assure l'exploitation du  
réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **30**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **3,72 mg/L**  
Valeur maxi : **4,5 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **172**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le  
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager  
un apport complémentaire en fluor, il convient de  
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **0,0159 mg/L**  
Valeur maxi : **0,0636 mg/L**

#### TURBIDITÉ

A

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en  
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au  
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un  
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **30**  
Conformité : **96 %**  
Valeur maxi : **2,41 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **10,6 °f**  
Valeur maxi : **14,8 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence,  
laissez couler l'eau quelques  
minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide. Elle se conserve  
au frais sans excéder 24 heures.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur,  
assurez-vous qu'il alimente  
uniquement le réseau d'eau chaude  
et entretenez-le régulièrement.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau  
(coordonnées sur la facture) les  
changements de saveur ou de  
couleur de l'eau distribuée.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 12/03/2025

UDI 064000545

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.